



■ **Décision n° SGA-DEC-2024-084**
Objet : Festival des clochers 2024

Direction de la Culture

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil souhaite faire appel à l'association municipale d'enseignement et d'éducation musicale (AMEM) pour réaliser un concert le 3 mai 2024 à l'Eglise Saint Médard de Creil, dans le cadre du festival des clochers pour sa 18^{ème} édition

■ **Décide**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'association AMEM, sise place Auguste Génie à Montataire, représenté par son directeur Dominique GREBERT, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser à ladite association le montant de prestation de 500 €. Le paiement interviendra sur présentation de factures établies en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

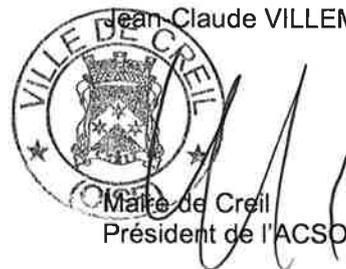
Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 21 février 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **06 MARS 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **06 MARS 2024**